

---

## Diplômes, grades et postes : bureaucraties universitaires, bureaucraties politiques et effets sur la dynamique du champ académique au Cameroun

Luc Ngwé

Il y a quelque chose de curieux, voire de paradoxal dans les rapports qu'entretiennent les institutions universitaires et surtout leurs agents avec les pouvoirs politiques au Cameroun. L'interrogation sur ces rapports oscille très souvent entre deux tendances, largement partagées dans l'espace social global aussi bien que dans le champ proprement académique. D'un côté, la mainmise des pouvoirs politiques, telle une chape de plomb sur l'université, constitue l'explication la plus usitée. Sont alors exposées les formes d'oppression (répression physique, censure) et d'asservissement (dégradation des conditions de vie et de travail) de l'université et de ses agents. Analysée dans le cadre générique des libertés académiques, cette mainmise est souvent rapportée à la nature de l'ordre politique, en l'occurrence à la dictature (Diouf & Mamdani 1994).

De l'autre, est mise en relief la rationalisation partagée de la posture de critique social et particulièrement des pouvoirs politiques de l'universitaire, de son statut et de ses missions « d'éclaireur de la société » au nom des principes universels de vérité dont sont crédités les universitaires et plus globalement les intellectuels (Bourdieu 1998).

Pourtant, l'entrée massive, depuis plus de trois décennies, des universitaires dans le champ politique et plus précisément dans la politique professionnelle, avec leurs postures « d'attente de nomination » jamais démenties – et même accentuées depuis les mutations politiques des années 1990 –, pose question. Ces situations

font courir dans l'espace social l'image d'une trahison opportuniste des clercs. En effet, l'imaginaire social s'accommode de cette idée, largement entretenue par les principaux concernés, selon laquelle en chaque universitaire, et notamment de rang magistral (maître de conférences, professeur), sommeille un futur ministre pour peu que<sup>1</sup>... Et chaque enseignant caresse aussi l'espoir secret et l'envie de devenir gestionnaire administratif de l'institution universitaire (chef de service, chef de département, DACC, doyen, secrétaire général, recteur), à défaut d'être catapulté dans un ministère.

Les deux tendances ont en commun de postuler le principe de l'autonomie de l'université et de ses agents vis-à-vis du pouvoir politique. À tout le moins entretiennent-elles la représentation d'une séparation étanche ou de l'exigence d'une séparation entre les champs politique et académique – et les formes de division du travail subséquentes. L'enseignement supérieur n'est pas seulement posé comme étant un champ à part entière, mais comme entièrement à part, surtout au regard de ses propriétés et des dispositions particulières dont seraient porteurs ses agents.

Cette problématique, récurrente, a naturellement refait surface lors des mutations politiques des années 1990... En effet, les luttes politiques dites de « démocratisation » qui se sont déroulées en partie à et sur l'université et qui ont mobilisé les universitaires<sup>2</sup> (Ngwé *et al.* 2006) ont considéré l'autonomie de l'université comme un point saillant. Les revendications d'une autonomie de l'université par rapport au pouvoir politique se sont ainsi appesanties sur la gestion administrative de l'université et la carrière des enseignants.

Ces deux aspects ont été considérés comme étant moins régis par les critères propres au champ universitaire que par des considérations essentiellement politiques et/ou tribales (les deux se rejoignant par ailleurs). Outre le fait que, depuis l'indépendance, la gestion de l'université a très souvent été attribuée aux non universitaires (administrateurs civils, magistrats, etc.), la nomination (au détriment de l'élection) a également ignoré les critères universitaires, notamment le grade, le titre et l'expérience (de gestion administrative).

De la même façon, la carrière des universitaires au sein de l'institution est soumise aux aléas des critères politiques, sans considération des règles qui régissent le champ (publication par exemple) et surtout sans l'appréciation par les pairs. La promotion universitaire, particulièrement au rang de maître de conférences et de professeur, est alors considérée comme relevant de la présidence de la République.

Les processus politiques et leur lot de revendications débouchent, dès 1993, sur la dynamique de réforme du système d'enseignement supérieur. Les textes réglementaires, à l'élaboration desquels certains universitaires participent activement, consacrent sur le plan formel l'autonomie de l'université à travers la mise en place des franchises universitaires, l'octroi de la gestion administrative, académique et scientifique de l'université à ses agents, l'organisation des mécanismes de carrière selon les critères propres au champ.

Plus de vingt ans après la réforme, la vie de l'université et des universitaires (fonctionnement, calendrier, carrière, prise de position, etc.) semble en grande partie rythmée par l'agenda du champ politique. On se prend en effet, lors des campagnes électorales, à remarquer les enseignants chargés de mission et l'arrêt des enseignements. On s'étonne aussi de voir les enseignants signer une pétition, en leur qualité d'universitaire, en faveur de la candidature à l'élection présidentielle du président Paul Biya, ou encore investir les médias pour pérorer soit sur les décisions et les discours du chef de l'État, soit sur l'opportunité juridique et politique de sa candidature aux élections présidentielles. On est surpris enfin de les voir invoquer et convoquer le politique dans les grèves des étudiants et dans leurs luttes de concurrence<sup>3</sup>. Last but not least, la croyance sociale en « l'attente d'un décret » gouverne les pratiques des universitaires et les représentations de leur métier (Onana 2007).

Une telle contradiction en actes ne peut se satisfaire de l'explication d'une chape de plomb contraignant les universitaires ou d'une trahison opportuniste des clercs. La compréhension d'une telle ambiguïté exige de déceler et de rendre compte des ressorts profonds qui gouvernent les actes et les représentations des universitaires. En effet, la revendication de l'octroi de gestion de l'université à ses agents – ainsi que des modalités de leur carrière – se donne à voir comme la construction, à travers la définition de lois sociales propres, de l'autonomie du champ académique ; en ce sens, il ne dépendrait plus directement ou indirectement des contraintes et des pressions des pouvoirs temporels. Ce faisant, elle postule la reconnaissance, même tacite, par les agents, de l'existence d'un « nomos » universitaire (Bourdieu 1992) en tant qu'ordre social institué dans ses structures objectives et mentales. Tout se passe comme si l'octroi de la gestion administrative et des conditions de carrière aux universitaires contribuait, sinon à clore le champ sur lui-même, du moins à le faire exister en tant qu'univers social institué, régi par des règles propres et stabilisées reconnues par les agents et auxquelles ils se soumettent. Tout se passe comme si les universitaires formaient un corps homogène et étaient porteurs d'une identité spécifique qui organiserait leur profession et leur professionnalisation (Charle 1994). Cette amnésie collective fait peu de cas de l'histoire de l'institution universitaire depuis sa création et de la trajectoire de ses agents. C'est une cécité collective également, que l'entrée « sauvage » des universitaires dans les mutations politiques (selon les canons du champ politique) et les reconfigurations de l'espace des positions du champ académique qui s'en sont ensuivies dévoilent.

Loin d'être un donné, l'autonomie de gestion et de carrière revendiquée par les universitaires et, incidemment, l'institution d'un champ proprement académique, avec ses règles de fonctionnement, ses frontières, ses agents, son ethos, sont en (re)création permanente dans les configurations politiques et universitaires qui les engendrent. En effet, le champ universitaire et la carrière des enseignants épousent des contours variables au gré des conjonctures politiques et des modifications

du système universitaire. Cette recherche d'autonomie est donc inséparable des caractéristiques structurelles du champ, ainsi que des dynamiques des différents espaces sociaux (politique, étatique, académique). Partie intégrante du champ du pouvoir étatique (Bourdieu 1984), le champ académique – et avec lui les modalités de gestion de l'université et des agents – s'objective aussi bien à travers sa logique propre de fonctionnement que dans les interactions entre les différents sous-champs du champ global, en particulier les formes d'investissements des universitaires.

Sous ce rapport, on s'apprête à rendre compte des caractéristiques qui structurent le champ académique depuis sa création. On est également enclin à rendre raison des processus de constitution et de transformation du champ universitaire, aussi bien dans son autonomie que dans son rapport au champ du pouvoir étatique, et particulièrement au champ politique. En l'occurrence, la rencontre et la mise en synergie par les agents de deux types de capitaux (politique et universitaire) dans les champs académiques et du pouvoir étatique. On s'apprête surtout à rendre raison des logiques des acteurs – notamment du système d'interactions que ceux-ci engagent entre eux et avec les autres sphères sociales – et des dispositions dont ils sont porteurs.

### **Hétéronomie structurelle du champ universitaire**

L'ambiguïté des rapports entre l'institution universitaire et le pouvoir politique tient en partie à la structure des relations profondes qui lient les deux champs. Cette congruence s'incarne aussi bien dans les dispositions statutaires des agents que dans leur appartenance au champ global du pouvoir. Pourtant, le positionnement réciproque, la structuration interne de chaque champ et leur trajectoire réciproque ne présentent pas des contours identiques. De ce fait, l'enseignement supérieur et ses agents se trouvent, depuis leur création, écartelés entre ces deux champs aux logiques et règles de fonctionnement distinctes. Cette ambivalence tient à la fois au statut de l'institution, à la structuration globale du champ social, et aux dispositions dont sont porteurs les agents.

### ***L'université et les universitaires : une création politique***

L'université camerounaise est une pure création étatique au double sens de l'origine et du statut (Charle 1994). Cette création est politique avant que d'être professionnelle dans la mesure où elle procède des exigences politiques de l'État. Bien plus, elle opère à travers la définition de la politique de l'université sous plusieurs aspects, notamment la fixation des missions, la constitution d'un personnel et ses règles de professionnalisation, etc. Consubstantielle à l'accession à l'indépendance, la mise en place de l'université renvoie à deux nécessités indissociables : manifester la souveraineté de l'État et fournir à terme un personnel qui le justifie en prenant en charge ses commandes ainsi que ses missions et

actions. C'est ainsi que, par décision du président de la République, Ahmadou Ahidjo, l'université ouvre ses portes en 1961, avec comme effectifs 213 étudiants et dix enseignants parmi lesquels quatre Camerounais<sup>4</sup>. Cette ouverture relève davantage du symbole, renvoyant aux nécessités politiques du moment, qu'à un réel projet articulé en matière d'éducation, d'autant que l'examen du système éducatif camerounais sous la période coloniale ne révèle aucun développement planifié et cohérent des différents niveaux d'éducation. En fait, la mise en place de ce système et surtout son développement procèdent des contingences, notamment des besoins immédiats de gestion du territoire. Sous ce registre, le Cameroun ne dispose pas, au sortir de la colonisation, d'un enseignement secondaire développé nécessitant dans l'immédiat l'ouverture d'un cycle supérieur.

Cette première détermination est complétée par une deuxième, liée aux missions attribuées à l'université tout au long de son existence. Il lui échoit le rôle, entre autres, de doter l'État d'un personnel capable de prendre en charge ses destinées. L'enseignement supérieur, dans ses différentes composantes (facultés et grandes écoles), est ainsi amené, durant toute sa trajectoire, à former les personnels de l'État, tant pour remplacer les colons que pour engager le procès de développement. Ainsi, l'université en tant qu'institution d'État est vouée aux missions d'État, notamment celle, au lendemain des indépendances, de formation d'un personnel étatique de souveraineté – puis, au début des années 1970, de développement.

Le développement de l'enseignement supérieur, avec la création des grandes écoles et des instituts spécialisés, ainsi que les curricula mis en place, répond aux besoins de l'État en transformant le système éducatif supérieur en un support de l'action de l'État. Plus encore, la capacité supposée de prendre en charge le développement est attestée par le niveau de scolarisation atteint et surtout le diplôme, celui-ci constituant un certificat social légitime dans le champ du pouvoir. Ce processus de constitution et cette orientation marqueront, de façon indélébile, la trajectoire de l'enseignement supérieur et de ses agents.

La mise en place, dans une optique proprement étatique, du système d'enseignement supérieur, opère également dans le cadre du personnel. En effet, la création des institutions universitaires requérait l'existence d'un personnel enseignant pour garantir son bon fonctionnement et fonder sa légitimité. L'État engage alors une politique de production de ce personnel. C'est ainsi que des Camerounais sont envoyés en formation dans plusieurs pays européens et américains. Bien plus, des vagues de Camerounais, tantôt encore engagés dans un cursus doctoral, tantôt ayant juste obtenu un diplôme de master, sont recrutés comme enseignants. Cette tendance, devenue récurrente dans le développement de l'enseignement supérieur, s'observe spécialement lors des grandes transformations morphologiques du système consécutives à la modification de la politique éducative<sup>5</sup>. En fait, ce sont les impératifs politiques de l'État en matière d'éducation qui ordonnent la formation d'un corps et donc le statut d'universitaire à différentes périodes du développement

de l'université. Il en est ainsi des recrutements massifs des enseignants dans des situations de création de l'université ou de transformation du système, dès 1993 – avec la création de plusieurs universités. Ce sont les circonstances de pénurie tributaires de l'agenda politique de l'action de l'État en matière d'éducation qui sont au principe de la formation du corps. Il en est de même dans la carrière des enseignants, pour le changement de grade et la nomination à des postes de gestion administrative de l'université, lesquels se réfèrent à des critères politiques, tels que l'équilibre régional.

Dans ce cadre, le corps et le métier sont d'abord définis par le politique étant donné qu'ils découlent de l'affectation du statut d'universitaire, et plus globalement d'intellectuel, selon une combinatoire de critères et selon des finalités relevant aussi bien du champ académique que du champ politique. Si le capital culturel, notamment le diplôme, donné à voir comme un critère du champ académique, constitue la modalité visible et mise en avant dans le recrutement et même la carrière, les circonstances et les finalités relèvent en revanche du champ politique. Cette politisation induit une faible professionnalisation ou du moins une forme de professionnalisation étroitement liée au champ politique (Sapiro 2004).

Tout autant que leur carrière et leur statut, les travaux des universitaires en portent les marques. Agents de l'État de par leur statut professionnel, ils sont également politisés et étatisés (les deux se confondant) dans la mesure où ils sont directement engagés dans les missions de l'État. Serviteurs de l'État en formant le personnel de l'État, ils sont également les producteurs et les propagateurs de l'idéologie de l'État et de ses actions. Leurs travaux en sont une parfaite illustration (Ngwé 2007). Outre le fait qu'ils reçoivent l'objet de leur étude en aval d'une définition proprement politique, l'orientation obéit également aux canons du champ politique sous le couvert d'une nécessité étatique. Non seulement les objets d'étude sont pour la plupart ceux de l'agenda politique de l'État, mais leur traduction dans le champ universitaire se fait selon les logiques du champ politique (Bourdieu 1997). Dans ce cadre, le discours savant révèle l'impensé politique et étatique qui l'habite et le sous-tend. Tel se prend ainsi à revendiquer la constitution d'une nation par la médiation de la revendication de l'unité nationale en place et au lieu de l'État et de ses porte-parole, au moment où ceux-ci, sous les apparences d'une ultime action du processus de développement de l'État, sont engagés dans les luttes de domination du champ politique. Tel autre se prend à pourfendre la colonisation et à célébrer l'indépendance au moment où l'État et ses agents se légitiment en constituant une idéologie nationaliste qui les justifie (Eboussi Boulaga 1993). Il ne peut en être autrement du fait que l'État est le commanditaire et le destinataire de leur discours. Surtout, il ne peut en être autrement puisque le processus de construction de l'idéologie nationaliste, qui fonde l'État et le porte, intime à tous les citoyens le patriotisme politique. Dès lors, le discours savant n'a pas pour objectif premier d'enrichir la connaissance

des objets qu'il traite, mais remplit directement des fonctions civiques nécessaires à la constitution, la consolidation et à la transformation de l'État. Ainsi, les universitaires parlent le langage du champ politique de l'État dans les termes et les modalités de l'État (Bourdieu 1993). Sous les apparences d'une légitimité du champ culturel, dont le diplôme constitue le certificat social visible et souvent exhibé, les universitaires n'engagent en réalité dans l'espace public que des positions et des dispositions du champ politique et/ou étatique, parce que justement, le champ culturel dont ils se revendiquent n'a jamais existé ou du moins ne s'est pas institué en tant qu'univers social autonome. Non pas que nous nous situons dans l'illusion que dénonce Pierre Bourdieu (1997), d'une science pure, totalement affranchie des nécessités sociales, ou encore d'un système éducatif déconnecté des besoins étatiques, mais il s'agit de la constitution d'un microcosme capable de « digérer » et de retraduire les contraintes et les exigences du champ politique dans ses propres canons et de porter un autre regard sur les objets soumis à son appréciation. Parce que justement, les luttes du champ politique, ses objets et ses enjeux se réfractent directement dans le champ académique et selon les canons propres à celui-là, et imposent des modes de lecture et de compréhension. En conséquence, les interventions des universitaires dans l'espace public mobilisent les ressources du champ académique, notamment le capital culturel (diplôme), et fournissent des réponses politiques. Et la rencontre qui s'opère ainsi entre les vérités scientifiques et politiques sur des questions d'ordre politique soumises également à l'agenda politique contribue à enfermer le champ académique dans les canons du politique. Cette situation, qui a marqué durablement le développement de l'université, conditionne l'hétéronomie du champ académique et influe sur les règles de professionnalisation.

### **Congruence entre champ du pouvoir étatique et champ académique**

L'esprit d'État qui gouverne le champ académique constitue un facteur important de politisation des universitaires. Toutefois, il n'explique que partiellement la congruence entre les champs politique et académique. En effet, les ressorts sont davantage à rechercher dans la structure des deux champs et dans les dispositions dont sont porteurs les agents. Ils sont également à rechercher dans les formes d'étatisation à outrance à différents moments du développement de l'État. En fait, les champs politique et académique sont partie intégrante du champ du pouvoir étatique. Celui-ci s'est progressivement mis en place avec la construction de l'État à partir de la colonisation en définissant ses propriétés, ses conditions d'appartenance, ses critères de distinction, mais aussi par la formation des catégories sociales devant l'habiter, et notamment des élites. Dans ce processus, le capital culturel matérialisé par les titres scolaires s'est instauré comme une composante essentielle du champ, s'instituant en tant que mécanisme d'entrée, de distinction et de hiérarchisation sociale. Sous ce rapport, on devenait élite et



on pouvait par voie de conséquence prétendre appartenir au champ du pouvoir du seul fait d'être considéré comme évolué (Onana 2004). La mise en place du champ du pouvoir étatique et de ses critères d'appartenance s'est accompagnée en outre de la définition des positions en son sein, des attentes et prétentions des différentes catégories sociales et professionnelles impliquées.

C'est dans ce cadre que la formation de l'État est allée de pair avec l'avènement d'une noblesse lettrée d'État (Bourdieu 1989). Celle-ci, constituée en différents corps et répartie dans les champs sociaux administrés par l'État, dont l'université, est porteuse des mêmes attentes et prétentions, à savoir la propension à gouverner ou du moins à présider aux destinées de l'État en en prenant directement les commandes. C'est d'ailleurs ce qui se passe pendant la colonisation lorsque les évolués sont directement insérés dans l'administration coloniale en fonction du diplôme et/ou du statut (Hampâté Bâ 1994). C'est aussi ce qui se passe dans le processus de revendication de l'indépendance, dans la mesure où celle-ci est d'abord le fait de ces évolués regroupés sous la bannière du champ politique en construction. Parce que son acquisition a aussi partie liée avec leur érection en porte-parole (Ngwé 1999), ce processus s'accélère à l'indépendance avec la constitution des différentes administrations de l'État. Les recrutements au sein des hiérarchies de l'appareil d'État sont alors fonction du diplôme. Ce processus de formation de l'État a établi une congruence jamais démentie entre le niveau de diplôme et la hiérarchie dans l'appareil d'État et, avec elle, l'exigence d'en être le gestionnaire direct. Après tout, les diplômés ne sont-ils pas perçus et ne se perçoivent-ils pas comme ceux capables de porter le développement du pays, dès lors que celui-ci est d'abord défini comme relevant du progrès de la science et étroitement corrélé au niveau d'instruction ? Il s'est surtout établi une relation entre la compétence technique certifiée par le niveau de diplôme et la compétence sociale et politique – et subséquemment une relation circulaire entre les deux champs. Ainsi, le diplôme comme composante du capital universitaire s'institue aussi comme une « condition de félicité » (Pinto 1999) de la compétence dans le champ politique. C'est dans ce cadre que les universitaires, qui s'estiment légitimes de par leur diplôme, entretiennent, depuis l'indépendance, l'envie de devenir les principaux agents de l'État et les pratiques qui s'ensuivent.

La dynamique étatique et les luttes dans le champ politique durcissent les conditions d'appartenance au champ du pouvoir en imposant des contraintes, qui se présentent comme des nécessités de l'État, mais ressortissent au champ politique. En l'occurrence, célébrer l'État et son action représente un de ces procédés. Cette situation influe sur différents champs sociaux administrés par l'État – dont le champ académique, requérant des formes d'investissement politiques des universitaires. L'imbrication profonde des deux champs du fait des propriétés sociales communes des agents se double alors de la dimension médiatrice de citoyenneté à travers le rôle qui est le leur. Elle est aussi facilitée par l'inféodation au champ politique –



via une fonctionnarisation à outrance des différentes sphères sociales faisant de l'université et du champ académique une administration d'État, au même titre que les entreprises publiques, les ministères, etc. Ce faisant, les universitaires engagent la conversion du capital universitaire en capital politique. Cette tendance qui prend plusieurs formes, notamment célébrer l'État et ses dirigeants, arbitrer les luttes politiques à l'aide des sentences universitaires et intégrer l'appareil dirigeant de l'État, sera réactivée en différentes occasions et situations, comme le changement de régime ou les mutations politiques dites de démocratisation. En même temps, cette conversion opère en sens inverse, c'est-à-dire du capital politique vers le capital universitaire, achevant de circonscrire la relation entre ces deux champs. En effet, la concurrence et la carrière au sein de l'enseignement supérieur mobilisent la ressource politique sous différentes formes, notamment l'origine ethnique, l'investissement politique, etc.

Toutefois, cette propension des universitaires à gouverner, plus précisément à s'emparer des rênes de l'État, autant que la structure de la relation circulaire entre ces deux champs, varient en fonction des configurations académiques et surtout politiques. Entamée sous le régime d'A. Ahidjo, elle s'accélère et se transforme sous le règne de Paul Biya (Ngayap 1983). Quant aux disciplines du champ académique, elles ne se situent pas au même niveau. Le processus de construction et de consolidation de l'État a établi des hiérarchies de corps professionnels et, avec eux, de formations et de diplômes. C'est ainsi que les sciences humaines et sociales, principalement les disciplines comme le droit, la science politique, les sciences économiques et de gestion, considérées comme les sciences de gouvernement, se situent au sommet de la pyramide, alors que les sciences dites fondamentales, à l'exception de la médecine, se situent en aval – parce que la formation de l'État a valorisé davantage la constitution des administrateurs de tout genre (préfets, magistrats, etc.) que des techniciens (médecins, ingénieurs, etc.). Or la propension à gouverner est corrélée à la hiérarchie des disciplines et des niveaux de diplômes.

### **Dynamiques de l'État et du champ académique**

Le champ académique naît et évolue au gré des transformations de l'État et de ses propres mutations internes. Il revêt donc différents contours et caractéristiques. Et ses rapports au pouvoir politique varient en fonction de certaines dynamiques.

#### ***Le déclassé du champ académique du champ du pouvoir***

Après l'indépendance, plusieurs dynamiques cumulées influent sur la formation et la transformation du champ académique. À mesure que l'État amorce son processus de consolidation et de développement, s'accélère la constitution de différents champs sociaux et de personnels. Cette diversification engage des formes de division du travail ainsi que l'édification des règles devant régir chaque champ, et notamment les conditions d'accès et d'appartenance, les règles du jeu, etc. (Charle

1987). Cette évolution reconfigure du même coup l'espace des élites, les critères qui les définissent, les modalités de leur circulation dans le champ du pouvoir, etc. C'est ainsi qu'elles se différencient et se répartissent en catégories administratives, politiques, intellectuelles, religieuses, traditionnelles, dans leurs rôles respectifs, leurs lieux d'intervention, leur positionnement au sein de l'appareil d'État et du pouvoir.

Par ailleurs, le champ politique entame sa mutation interne et sa maturation avec des luttes pour la monopolisation de l'offre politique dont l'avènement du parti unique est l'emblème. La professionnalisation politique réalisée sous la colonisation s'accélère en même temps qu'elle se transforme. Cette autonomisation durcit les conditions d'appartenance, de sorte qu'elle n'engage que les professionnels de la politique. Cette lutte s'opère sous couvert de l'État et de ses besoins, de ses missions et nécessités, ce qui consacre dans l'espace public certaines thématiques telles que l'unité nationale, le système partisan, etc. Toute prise de position sur ces objets renvoie au champ politique et en conséquence, au positionnement en son sein.

La reconfiguration de l'espace des élites engagée dans ces deux dynamiques accentue les luttes entre les corps en construction pour la monopolisation du champ du pouvoir par le biais du contrôle de l'appareil d'État et de ses orientations. Progressivement, le champ académique est dominé dans le champ du pouvoir et l'on assiste à l'imposition d'une orientation gestionnaire et de critères du champ politique. Les élites politiques imposent, par la médiation des nécessités de l'État, leurs vues sur les questions sociales. Faute de s'être constitués en un pôle de pouvoir culturel autonome dans la perspective décrite par Régis Debray (1979), les universitaires n'ont pas d'influence dans la dynamique sociétale. Et l'occupation des postes au sein de l'appareil d'État, qui est surtout réservée à la tranche la moins diplômée et la moins gradée des universitaires (Ngayap 1983), obéit à des considérations telles que l'équilibre régional, les affinités et investissements politiques. Devenus des « fils maudits » (Noiriel 2005) dans cette lutte, l'université et ses agents vont avoir pour rôle de former, via le système d'enseignement supérieur, le personnel devant assurer la gestion directe de l'État, et de garantir l'investissement idéologique de l'État (Mkandawire 2005). Les agents mettent par conséquent en œuvre des formes de reclassement (Bourdieu 1978) dans la dynamique du champ du pouvoir étatique. Ceci passe, entre autres, par la revendication et l'obtention de l'établissement d'un système d'équivalence entre les postes de l'université et ceux de l'administration centrale. Par exemple, un recteur a rang de secrétaire d'État, un chef de département, celui de sous-directeur, etc.

Ce processus de déclassement-reclassement n'aboutit cependant pas à la constitution d'un champ académique autonome parce qu'il reste étroitement corrélé à celui du pouvoir étatique. Il amorce néanmoins un processus de structuration en recentrant les luttes de domination, en définissant les règles d'appartenance et de concurrence.

## **Constitution d'un champ académique et mise en place du marché du travail universitaire**

Le déclasserment des universitaires dans le champ du pouvoir ainsi que la spécialisation des rôles font émerger un champ proprement académique avec ses règles. Cette émergence est favorisée par le développement de l'enseignement supérieur via la multiplication des institutions (université, grandes écoles, institutions spécialisées). Elle est également appuyée par la définition et la mise en place d'un espace proprement académique à travers les textes qui l'organisent, les éléments qui le matérialisent, un rôle et des missions, un cadre d'action. Le champ académique s'établit ainsi avec ses structures, avec une organisation, un personnel et des règles de fonctionnement, donc d'accès et de carrière. Cette édification ouvre en même temps la perspective du marché du travail universitaire avec ses règles de socialisation, ses codes, ses luttes de domination, ses mécanismes de régulation, ses statuts, ses critères de distinction, etc. Ce marché en construction comporte des caractéristiques singulières qui marquent durablement le champ. Il est fortement unifié et étatisé puisqu'il est le fait de l'État et directement géré par lui, et l'on assiste à la transposition des principes de fonctionnement et des hiérarchies du champ du pouvoir dans le champ académique. Ce double caractère est perceptible dans les règles qui régissent le corps, notamment les conditions d'accès (diplôme requis, niveau ou grade de recrutement, etc.), les modalités de carrière (changement de grade, trajectoire professionnelle), ainsi que les modèles professionnels (Musselin 2005). Les titres, via le diplôme et le grade, n'instaurent pas seulement une condition d'entrée, mais aussi de hiérarchisation, entraînant des mécanismes de domination et d'accès à la gestion administrative. Dans le même temps, le marché universitaire modèle ces règles au gré des configurations des champs politique et académique introduisant la sédimentation du champ et son érosion progressive.

### ***Aux premières années de l'indépendance***

La mise en place du système d'enseignement supérieur engage le Cameroun dans la formation d'un personnel, notamment enseignant, devant justifier son existence et permettre son fonctionnement à travers plusieurs vagues de candidats se situant à différents niveaux du cycle universitaire. C'est ainsi que des candidats tantôt engagés dans des cycles de doctorat, tantôt ayant terminé leur master sont recrutés en tant qu'enseignants. Ce sont par exemple Marcien Towa, Ebenizer Njoh Mouelle, Jean Mfoulou, Ngijol Ngijol, Augustin Kontchou, Joseph Owona, Bekolo Ebe, Maurice Kamto (Atangana 2009). Cet accroissement des effectifs, qui renvoie avant tout aux nécessités politiques de l'État, durera plus d'une décennie. En effet, l'université compte dix enseignants, dont quatre nationaux en 1962. Ces chiffres atteignent 259 enseignants, dont 114 nationaux en 1972, année de la mise en place de l'ensemble des structures composant l'Université de Yaoundé<sup>6</sup>. Ce processus se double de critères propres au champ – notamment la mise en place des règles

de recrutement des nouveaux entrants, d'appartenance au corps, de progression dans la carrière –ou régissant les rapports entre les différents grades et la gestion administrative et académique. En la matière, le Cameroun adopte des dispositifs structurels (comité consultatif des institutions universitaires) et réglementaires (textes) qui organisent le parcours des universitaires dans l'enseignement supérieur. Ces dispositifs en font un système ambivalent, fait d'emprunts à différents modèles (allemand, français, anglais), par-delà les évolutions de ceux-ci. Ce système est très hiérarchisé en matière de passage entre les grades, de rapports, de prestige et distinction, de préséance protocolaire et d'enseignement, d'accès aux fonctions de gestion – stade suprême de la carrière. Ainsi, les nouveaux entrants sont très souvent recrutés au grade d'assistant quel que soit leur diplôme (doctorat, master) et le lieu d'obtention (Europe, Amérique, Afrique, Cameroun). Statut précaire dans le corps, s'il en est, qui marque aussi le début de leur parcours de probation et surtout de curialisation. Cette situation les place sous la dépendance des grades supérieurs (chargés d'enseignement, professeurs) étant donné que leur appartenance définitive au corps – le passage au grade de chargé d'enseignement valant titularisation – dépend en grande partie de ces pairs.

Plus encore, le déroulement de la carrière, et notamment l'accès aux grades supérieurs, est subordonné à la combinaison de facteurs administratifs et proprement académiques. En effet, le passage d'un grade à un autre est subordonné à une ancienneté dans le grade initial du candidat, assortie d'autres conditions, telles que les publications, l'obtention d'un titre scolaire supérieur (doctorat, habilitation à diriger les travaux, concours d'agrégation, etc.), l'appréciation administrative du candidat. De même, l'accès aux postes de gestion (décanat, chancellerie, direction d'institut, etc.) est réservé aux grades les plus élevés, notamment professeur et professeur adjoint<sup>7</sup>. Idem pour le poste de vice-chancelier, confié aux universitaires depuis la création de l'institution. De manière analogue, les professeurs occupent les postes de doyen, de vice-doyen des différentes facultés ou encore de directeur de grandes écoles. Il en est ainsi, en 1971, de Roger Mendegrès en droit, de Joseph Mbouï en lettres et sciences humaines, de Jacques Kamsu Kom en sciences, d'Alfred Louis Mathieu à l'École fédérale supérieure d'agriculture, de Gottlieb Monekosso au Centre universitaire de la santé<sup>8</sup>.

Toutefois, cet embryon d'autonomisation, via l'édiction des règles d'appartenance au corps et de carrière, ne rompt pas avec le champ politique et étatique (les deux se confondant). En effet, la constitution du personnel en liaison aux impératifs d'action de l'État atténue l'impact des règles dans une configuration de pénurie de personnel ou d'accélération de la « camerounisation » des cadres et des postes de responsabilité. C'est ainsi que des enseignants accèdent au corps, via la titularisation, sans avoir changé de grade. D'autres changent de grade, accèdent au statut de chargé d'enseignement, sans avoir obtenu le doctorat. D'autres encore deviennent professeurs par la nomination. D'autres enfin accèdent à des postes de gestion des institutions sans avoir le grade de professeur.

D'autre part, le politique détient le pouvoir de nomination aux fonctions d'administration et de gestion. Il en use justement pour choisir les dirigeants aux fonctions de gestion de l'université, tantôt en respectant les critères liés au grade, tantôt en les ignorant. C'est ainsi que Samuel Mbom Abane et Ebenizer Njoh Mouelle, tous deux chargés d'enseignement, seront nommés respectivement directeur et directeur adjoint de l'École normale supérieure en 1970 et que Gibering Bol-Alima, chargé d'enseignement, sera propulsé directeur adjoint de l'École fédérale supérieure d'agriculture. Cette tendance, qui renvoie à la pratique politique d'État, notamment à l'équilibre régional dans les fonctions administratives et politiques, renforce la proximité entre les champs académique et politique et influe sur les règles de professionnalisation. Elle érige les fonctions de gestion des institutions universitaires en composantes de l'appareil du pouvoir, au même titre que les entreprises publiques ou les ministères. Elle instaure progressivement le capital politique comme ressource dans les luttes de concurrence du champ académique. Cette situation se renforce avec les transformations morphologiques du champ académique et les changements politiques.

### ***Succession de régime politique et transformation du système d'enseignement supérieur***

Le système de relations entre le champ académique et le champ politique est l'objet d'une accélération pendant la décennie 1980. Deux processus conditionnent cette dynamique. Le premier est la transformation du système d'enseignement supérieur avec la création des centres universitaires. Cette création, aussi bien que celle des grandes écoles liées à l'Université de Yaoundé, ne représente pas un événement académique, mais revêt une dimension politique dans la mesure où toute politique publique, fût-elle éducative, est perçue comme relevant de la « magnanimité » des dirigeants de l'État ou procédant des luttes de positionnement des élites régionales. Et l'implantation géographique achève de lui donner une dimension politique en s'inscrivant dans la politique d'équilibre régional. Enfin, l'université, qui tend à être considérée comme relevant de la haute administration de l'État au même titre que les entreprises publiques ou les ministères, inscrit ses fonctions d'administration dans la logique de gestion du champ politique en intégrant le grade comme critère du champ académique. C'est dire que la transformation du système d'enseignement supérieur est un événement politique davantage qu'académique. De plus, cette transformation, qui intervient dans une nouvelle configuration du champ académique, accélère la concurrence dans la hiérarchie des grades universitaires ainsi que dans l'accession à des postes de gestion, d'autant que le nombre de prétendants s'est considérablement accru. En effet, l'Université fédérale de Yaoundé compte soixante professeurs et professeurs adjoints en 1972, parmi lesquels trente Camerounais.

Le deuxième processus concerne les événements proprement politiques, notamment le renouvellement de la candidature du président Ahidjo à la tête de

l'État en 1974 et sa succession en 1982. Les universitaires s'invitent et/ou sont invités dans ces événements. En 1974, la quasi-totalité des enseignants que compte l'université signe en qualité d'universitaire une pétition demandant au président Ahidjo d'être candidat à sa propre succession. Cette pétition, qui inaugure une série du genre, amorce la création d'une forme de ressource politique dans les luttes académiques qui connaîtront leur paroxysme en 2004 et en 2011. Si l'on peut penser à juste titre que cette prise de position des enseignants, en 1974, résulte d'une manifestation du patriotisme politique qui leur est enjoint – comme à l'ensemble du corps social – sous peine d'être taxés d'opposants, voire de « subversifs », il n'en demeure pas moins qu'elle construit insidieusement une proximité entre les deux champs, d'autant que les enseignants signent en leur qualité d'universitaire, et non de simple citoyen, pour une question relevant du politique.

Quant à la succession, elle constitue le lieu de licitation des rapports entre les deux champs. Elle s'ouvre par un conflit de légitimité sous couvert de préséance protocolaire et politique entre le chef de l'État et le chef du parti. Joseph Owona, agrégé de droit public, tranche ce conflit politique à l'aide d'une sentence intellectuelle en consacrant la primauté du chef de l'État. Bien plus, les universitaires investissent sous différentes formes l'entreprise de légitimation du nouveau pouvoir politique. D'aucuns, à l'instar d'Hubert Mono Ndzana, se consacrent à la formalisation et à l'explicitation intellectuelle de la pensée politique du nouveau président. D'autres investissent l'appareil idéologique du pouvoir en devenant membres du parti et s'engagent dans la définition de ses orientations politiques.

L'investissement direct des universitaires dans le politique, notamment dans l'action politique, achève de dissoudre la frontière déjà fluctuante entre les champs académique et politique et, par voie de conséquence, d'anéantir la stratégie élaborée par Ahidjo de cantonnement de la tranche la plus diplômée et la plus gradée à l'université. Les universitaires investissent alors les deux champs en construisant et en mobilisant alternativement et/ou de façon simultanée les ressources inhérentes à chaque champ. C'est ainsi qu'ils deviennent les gestionnaires directs de l'État, obtenant notamment des portefeuilles ministériels, en mobilisant le capital universitaire. Cette situation, qui inaugure la « république des professeurs », réintroduit le grade et le titre scolaire comme compétences dans le champ politique et avec eux certaines pratiques et représentations professionnelles, en l'occurrence l'attente d'un décret. Cela est accentué par le déclasserement économique que subissent les universitaires consécutivement à la crise économique et aux inégalités de traitement au sein des différents corps de l'État. Tandis que les universitaires sont en proie à une diminution de leur niveau de vie du fait des coupes substantielles pratiquées dans leur salaire, certains corps de la haute administration d'État comme l'armée, la magistrature, l'administration préfectorale, les départements ministériels voient le leur augmenter en raison du maintien, voire de l'augmentation de leur salaire et d'autres avantages en tout genre, tels que la gestion des postes budgétaires.

Le champ académique se transforme, et avec lui les règles de concurrence en son sein. Le processus d'octroi de la gestion administrative de l'université est amorcé avec l'accès au poste de chancelier. C'est ainsi que trois universitaires, notamment Joseph Owona, Joël Moulen et Peter Agbor Tabi, deviennent chanceliers entre 1983 et 1993, année du début des réformes qui systématisent cette pratique. Cependant, si tous trois sont de rang magistral, respectivement professeur et maître de conférences, ils n'en sont pour autant les plus élevés dans le grade, encore moins les plus expérimentés. Leur nomination obéit à d'autres critères du champ politique, notamment l'équilibre régional (cas de Agbor Tabi), des formes d'investissement politique auxquelles ils se livrent. Ainsi, le capital politique devient une ressource dans les luttes de domination dans le champ académique. Déjà latente de par la pratique étatique des différents dirigeants, en l'occurrence la politique d'équilibre régional, cette ressource devient explicite à travers les formes d'investissement des universitaires. D'autant que l'accroissement exponentiel des prétendants introduit la concurrence à l'intérieur de la politique d'équilibre régional, obligeant les universitaires à des investissements explicites.

Cette évolution, loin d'accroître l'autonomie de l'université par la médiation de l'attribution de sa gestion administrative aux principaux concernés, instaure ces fonctions de gestion en référence à celles du champ politique – au même titre que les portefeuilles ministériels – à travers le statut qui leur est affecté autant que les symboles qui les entourent (Onana 2007). En même temps, elle rend explicite le passage d'un champ à un autre puisque ces fonctions, telles qu'elles sont représentées et habitées par leurs auteurs, se font antichambres de la fonction gouvernementale. L'attraction suscitée par ces postes – et plus globalement par la fonction gouvernementale – dans l'ensemble du corps social modifie substantiellement les règles de concurrence. En effet, ces postes deviennent le point de convergence des luttes ainsi que de la carrière, transformant progressivement le champ académique en un vaste champ de bataille bureaucratique. Et les règles qui régissent la carrière, notamment le changement de grade, s'inscrivent dans cette dynamique. C'est ainsi que le grade de chargé de cours a constitué un « mouvoir » pour certains enseignants (Atangana 2009).

Un nouveau cap est franchi avec les luttes politiques dites de démocratisation depuis la réforme de 1993.

### **Mutations politiques et reconfiguration du champ académique**

Les mutations dites de « démocratisation » qui s'amorcent au début des années 1990 engagent le réaménagement des positions de pouvoir. Focalisées sur l'appareil de l'État, ces mutations représentent un mécanisme de renouvellement du mode de formation de l'État à travers l'accès à sa gestion. Au sein du corps social dans son ensemble, elles mettent d'abord aux prises différentes catégories socioprofessionnelles et étatiques ; puis, dès lors que depuis l'indépendance<sup>9</sup> s'est



ancrée dans les esprits la logique d'un tour de rôle et/ou d'appartenance à l'État, elles confrontent les différents groupes ethniques et régionaux pour l'appropriation de la gestion de l'État. Par conséquent, elles reconfigurent les modalités de sélection des élites étatiques et régionales tout en durcissant les clivages régionaux. Ces luttes n'épargnent aucun champ social, et particulièrement ceux directement administrés par l'État, donc l'université.

### *L'université comme enjeu politique*

L'implication de l'université et de ses agents dans les luttes politiques érige cette institution en enjeu politique. D'une part, les mouvements qui se déroulent à et sur l'université en font un lieu de luttes pour la maîtrise du calendrier et des modalités de la transition. D'autre part, dès lors que la prééminence intellectuelle attestée par le niveau de diplôme renvoie à la prééminence politique et à la légitimité à gouverner, l'université et plus globalement l'enseignement supérieur se sont mués en un lieu de lutte politique nationale entre les différents groupes ethniques pour le monopole de la fabrication des élites étatiques. Plusieurs mesures en sont l'illustration. D'abord, l'essaimage de l'institution sur l'ensemble du territoire est une réponse politique par rapport à une demande tout aussi politique<sup>10</sup>. Chaque région doit posséder son université dans la perspective d'un équilibre régional à la double dimension de politique publique régionale et de formation des élites régionales. Les créations récentes des Universités de Maroua et de Bamenda autant que les demandes et les velléités d'autres régions (Bertoua, Ebolowa...) viennent d'ailleurs consolider cet état de fait<sup>11</sup>.

Ensuite, les luttes ethniques s'organisent pour le contrôle des institutions à travers la formation et l'occupation des postes d'enseignants, de gestion administrative, etc. La controverse entre l'élection des recteurs et leur nomination, qui a jalonné la réforme du système et fut présentée comme un moyen de dépolitiser l'université, s'inscrit dans cette perspective.

### **Investissements dans les mutations politiques et reconfiguration des positions académiques**

L'intervention de l'université et des universitaires dans ces processus politiques, autant que la dynamique qui s'y crée, marquent un tournant dans les rapports entre champs politique et académique. Contrairement aux discours sur la séparation des différents acteurs (politiques, universitaires, journalistes) et aux énoncés de la réforme, l'investissement des universitaires dans le jeu politique et la conversion de l'université en enjeu politique accroissent l'hétérogénéité du champ académique et renforcent son inféodation au champ politique. En fait, les universitaires investissent les luttes politiques selon les canons propres à ce champ. Et « l'urgence de la pensée » (Kamto 1993) à laquelle certains invitent est prise dans les nécessités

de relégitimation du politique qu'induisent justement les mutations politiques (Onana 2007). C'est ainsi que sous les apparences du discours scientifique, ils prennent des positions politiques dans une configuration de « vampirisation » de l'espace social par le champ politique et de bipolarisation du jeu politique autour des clivages « opposition versus pouvoir ». Et les formes d'intervention (prises de position sur les mutations, propositions d'action, appartenance aux commissions, etc.) sont inscrites *volens nolens* dans cette bipolarité (Ngwé *et al.* 2006). En l'absence d'un espace propre aux universitaires, les interventions qui les étiquettent en intellectuels du pouvoir ou de l'opposition s'érigent en formes d'investissement politique. Cette situation, ainsi que la fluidité politique accentuée par l'effet de concurrence d'un nombre croissant de prétendants à l'appareil central du pouvoir, oblige les universitaires à engager des investissements directs et explicites dans le politique – et notamment des stratégies de positionnement dans la bipolarité politique ainsi instaurée, dont les rétributions s'étendent sur l'ensemble des sphères administrées par l'État, précisément dans l'appareil gouvernemental et l'université.

C'est dans ce contexte politique de l'université qu'intervient la réforme de 1993. Celle-ci recompose le champ universitaire et l'espace des positions en son sein. D'abord, elle augmente substantiellement les postes de gestion à l'université en créant plusieurs universités. Ensuite, elle multiplie exponentiellement ces postes à l'intérieur d'une même institution. Dans ce cadre, les universitaires « colonisent » la gestion administrative de l'université en occupant la plupart des postes jadis attribués à d'autres professions. L'exemple nous est fourni par l'Université de Douala, où la plupart des postes, depuis le recteur jusqu'au chef de service, sont pris d'assaut par les universitaires. Cette situation, qu'on retrouve dans la plupart des universités publiques, ne manifeste pas seulement l'accès revendiqué de l'attribution de la gestion de l'université aux universitaires, mais traduit avant tout les formes de concurrence qui s'organisent au sein du champ académique. Dans le même temps, le nombre de postes de gestion explose au sein d'une même université. C'est ainsi que l'architecture initiale de gestion, composée d'un recteur, d'un vice-recteur et d'un secrétaire général, est augmentée de deux nouveaux vice-recteurs. Cette adjonction se poursuit dans les établissements, où deux postes de vice-doyen sont également créés.

La réforme définit aussi les modalités d'accès à ces postes de gestion de l'université. Si les critères de grade sont reconduits, à savoir le rang magistral (professeur, maître de conférences), ils sont en revanche complétés par l'expérience administrative de gestion. Cependant, dans l'occupation effective des postes, cette définition des modalités académiques est contrebalancée par des critères politiques. Cette occupation mobilise l'effervescence de la transition et fonctionne parfois comme une forme de rétribution des investissements politiques. C'est ainsi que la plupart des universitaires qui participent à la mise en forme et en ordre symbolique de la

démocratie (commissions), ou s'y engagent directement (campagnes électorales par exemple), sont nommés à ces différents postes. Certains, à l'instar de Stanislas Melone, Dorothy Njeuma, Théophile Ngando Mpondo, Marcien Towa, Roger-Gabriel Nlep, Noah Ngamveng, Bruno Bekolo Ebe, Peter Agbo Tabi, Adolphe Minkoa She, Samuel Ndomgang, Maurice Tchunte, Ephraim Ngwafor, Tabi Manga, Dominique Obounou Akong, sont nommés recteurs et vice-recteurs dès la réforme ou dans les cinq ans qui suivent l'année de la réforme. D'autres sont propulsés comme secrétaire général de l'université ou comme doyen, notamment Lekene Donfack, Nicole Ndoko. D'autres encore, comme Ephraim Ngwafor Ndeh, Peter Ntamark Yana, sont nommés respectivement directeur des affaires académiques et de la coopération, et conseiller technique.

Bien plus, certains universitaires sont nommés à ces postes de gestion, particulièrement comme doyen et vice-doyen, sans remplir les critères d'appartenance au rang magistral. L'ajustement de grade se fait après l'entrée en fonction. Cette situation, qui s'explique en partie par la pénurie de candidats liée à l'explosion des postes mis en concurrence au moment de la réforme, se double des pratiques d'État, notamment la politique d'équilibre régional, dans la mesure où l'université fait partie de l'appareil administratif et gouvernemental de l'État. Elle se double aussi des recompositions des logiques des groupes ethniques et de sélection des élites à travers les investissements politiques collectifs, tels que les motions de soutien, l'inscription de la région et du groupe social consubstantiel dans la mouvance du pouvoir, etc. Dans ce cadre, chaque région et chaque groupe ethnique qui entendent « posséder leur université » entendent également posséder leur groupe de dirigeants et de gestionnaires de ces institutions. Cela se traduit quelquefois par la nomination des universitaires issus de la région à des postes de direction et de gestion de ladite université. Ces différents processus parachèvent l'inscription de l'université dans le champ politique et légitiment l'investissement politique comme ressource académique, au même titre que le diplôme. Et la rencontre entre ces deux types de ressources imprime une dynamique particulière au champ académique.

### *Dynamiques du champ académique depuis la réforme*

La Politisation de l'université et la réforme organisent de nouvelles dynamiques dans le champ académique, notamment dans la carrière des enseignants. Loin de s'harmoniser, les deux processus qui accroissent l'hétéronomie du champ académique augmentent son degré de fluidité, étant donné que ses règles sont contrebalancées par celles moins visibles du champ politique. Ce brouillage des frontières, qui organise la fluctuation des règles de concurrence<sup>12</sup> et de succession, remanie simultanément les luttes de domination à l'intérieur du champ. Les conflits qui se nouent autour de la carrière des enseignants, et notamment le changement de grade, sont d'une intense violence où les pratiques de cour (Elias

1985) s'établissent en règle de fonctionnement et en compétences, et où tous les coups sont permis<sup>13</sup>. Les titres et les grades structurent les rapports d'autorité et de préséance au sein du corps ; conjointement, établissent, par la magie des rites d'institution (Bourdieu 1982), une corrélation entre leur possession et la notoriété scientifique et académique. Enfin, ils ont partie liée avec l'accès à la position institutionnelle au sein de l'université et en dehors. Dans ce cadre, l'un des points de cristallisation de ces luttes se forme autour de l'accès au rang magistral (maître de conférences, professeur). Celui-ci s'élève au-dessus de la masse informe des chargés de cours et des assistants et donne droit aux nominations aux fonctions de direction et de gestion de l'université. Or ces postes, qui offrent des avantages matériels et symboliques à leurs détenteurs dans une conjoncture de déclassement des universitaires, se sont établis en antichambres de la fonction gouvernementale pour les universitaires. Ils se sont aussi instaurés en composantes importantes du pouvoir universitaire dans les luttes de domination et dans les mécanismes de reproduction du corps. La formation de ce pouvoir opère par la conjugaison du titre matérialisé par le diplôme, du grade qu'offre le diplôme, et de la position institutionnelle liée à la possession du titre et du grade. C'est ainsi que se mettent en place des mouvements de conquête du rang magistral à travers des capitaux universitaires et politiques. Le diplôme, particulièrement l'agrégation, se pose en levier important pour les disciplines soumises à ce concours. Les universitaires prennent littéralement d'assaut le concours d'agrégation, et notamment le Cames. De 1982 – année de création du concours Cames – à 1993, le Cameroun compte dix agrégés, dont deux en sciences juridiques, économiques et de gestion et huit en sciences médicales. Dix ans seulement après la réforme, on assiste à une croissance exponentielle d'agrégés avec cinquante-sept lauréats, dont dix-neuf en sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion et dix-huit en sciences médicales<sup>14</sup>. Cette prise d'assaut, qui transforme l'ordre de succession – de sorte qu'il ne se fait plus selon la « gravitas », mais selon la « celeritas » (Bourdieu 1984), – est soumise à des règles académiques et politiques telles que la sélection et la présentation des candidats par l'université, l'administration du concours par les ministres de l'Éducation des pays, etc. Le titre permet d'accéder automatiquement au rang magistral pour les chargés de cours et donne droit à l'appellation distinguée de professeur, voire de « professeur agrégé »<sup>15</sup>. Il offre également une crédibilité scientifique, laquelle permet l'accès aux instruments d'évaluation des pairs, notamment les comités scientifiques des revues ou le comité consultatif des institutions universitaires, organe par excellence d'évaluation pour le changement de grade et la carrière des enseignants.

La promotion au rang magistral s'accompagne en outre de la nomination aux fonctions académiques, ou de gestion et d'administration de l'université. Ainsi, certains seront promus chefs de département et/ou doyens ou vice-doyens ou encore directeurs d'études dans une institution universitaire. Or ces fonctions, qui comportent un double positionnement (intellectuel et administratif),

représentent un élément important du pouvoir universitaire, notamment dans la définition de la carrière des enseignants et, par conséquent, dans les mécanismes de reproduction du corps. En effet, le dossier de changement de grade doit suivre un cheminement administratif allant du chef de département au ministère en passant par le décanat, le rectorat. Chaque instance doit donner un avis qui conditionne le sort dudit dossier.

En parallèle, ces enseignants de rang magistral, membres des comités scientifiques des revues locales ainsi que du comité consultatif des institutions universitaires, sont souvent sollicités pour l'appréciation des travaux de leurs collègues, candidats au changement de grade. Dans ce cadre, le pouvoir universitaire, que confèrent la possession du grade et l'occupation des positions institutionnelles, offre des outils, souvent employés pour juguler la concurrence des pairs.

Pendant, ces ressources académiques s'accompagnent et/ou subissent la concurrence de ressources politiques, d'autant que, depuis les mutations politiques, l'hétéronomie du champ académique s'est accrue avec la conversion de l'université en enjeu politique explicite – et du fait des investissements des universitaires dans le champ politique. En ce sens, les logiques et ressources politiques interfèrent dans la carrière des enseignants et particulièrement dans l'accès au rang magistral et aux fonctions de gestion et d'administration de l'université. En effet, les seules ressources académiques ne suffisent pas pour accéder et/ou se maintenir aux fonctions d'administration de l'université (recteur, vice-recteur, secrétaire général) ou encore dans l'appareil gouvernemental. Ces fonctions exigent un investissement politique explicite des postulants. C'est dans ce cadre que certains intègrent le parti au pouvoir. D'autres suspendent leurs enseignements et s'engagent dans les campagnes électorales. D'autres encore signent des motions de soutien ou des appels à candidature du président de la République pour l'élection. D'autres, enfin, se livrent à des explications de la politique gouvernementale ou à des mesures du chef de l'État.

Les logiques politiques étendent également leur emprise dans le champ académique au-delà des investissements explicites des universitaires. En effet, les luttes politiques entre groupes ethniques pour le monopole de la production des élites étatiques passent aussi par le contrôle des mécanismes de formation (les formateurs) ainsi que de l'université (et notamment des fonctions de gestion et d'administration). L'accès au rang magistral –en particulier au grade de professeur –, ouvrant la possibilité d'encadrement de travaux et d'occupation des positions institutionnelles, se mue en un considérable enjeu<sup>16</sup>.

D'ailleurs, la politique d'équilibre régional, qui imprègne tous les espaces sociaux administrés par l'État, s'exprime par l'exigence de posséder son université et les fonctions de gestion et d'administration afférentes. À cet égard, la nomination effective à ces fonctions s'accompagne du passage au grade de rang magistral –

lorsqu'elle n'en est pas tout simplement précédée<sup>17</sup>. Ce mouvement a partie liée avec les mécanismes de sélection des élites régionales dont les universitaires font partie intégrante. Ceux-ci s'investissent d'ailleurs dans ces processus sous diverses formes et en attendent des rétributions.

C'est dire que les logiques du champ politique irriguent le champ académique. Même si ce dernier conserve une marge d'autonomie<sup>18</sup>, le champ politique épouse les contours du champ académique pour mieux s'exprimer. Sous des apparences académiques, s'expriment en réalité enjeux et luttes politiques. Ceux-ci se manifestent dans la lutte pour l'accès au rang magistral et l'occupation des positions institutionnelles. Le concours d'agrégation en constitue le symbole. Ce concours traduit la diversité des enjeux politiques autour de l'université. En conséquence, on en arrive à des « agrégations d'État » et/ou « politiques », dont le point de cristallisation est la sélection et la présentation des candidats par l'université. Ainsi, l'université se construit depuis la réforme comme un champ de luttes pour le monopole des ressources, notamment du pouvoir universitaire, dont les enjeux individuels et collectifs traversent l'espace social camerounais.

## Conclusion

Les rapports ambigus que l'université et ses agents entretiennent avec les pouvoirs politiques se sont instaurés au gré des évolutions des champs politiques et académiques. Engagés à l'indépendance, ces rapports se sont accélérés et consolidés depuis la réforme de 1993, laquelle se donnait pourtant à voir comme la séparation entre les deux champs. Cette évolution a constitué l'université, et plus globalement l'enseignement supérieur, en un lieu de luttes du champ politique plutôt qu'académique. En même temps, elle a érigé les postes d'administration et de gestion de l'université et de l'État en modalités de carrière et, surtout, en point d'attraction des universitaires.

## Notes

1. Le caractère discrétionnaire du pouvoir politique en matière de nomination rencontre ici les postures et les pratiques de ministrables des universitaires, et notamment leurs formes d'investissement.
2. Nous parlerons davantage des enseignants dans ce cadre. La grève des étudiants est devenue un enjeu important de luttes entre les différents prétendants à la gestion de l'Université de Douala. Les uns et les autres s'accusent mutuellement, parfois par médias interposés, de vouloir fomenter une grève des étudiants, soit pour déstabiliser les gestionnaires en place en prouvant leur incapacité à maintenir l'ordre public, soit pour éliminer les prétendants de la course, en montrant qu'ils sont des obstacles à la bonne marche de l'institution.
3. Source : annuaire de l'Université de Yaoundé, année 1984-1985.
4. Depuis la réforme de 1993, qui a débouché sur la création de sept universités publiques, la pénurie d'enseignants a conduit l'État à élargir la base du recrutement.

Ainsi, les étudiants engagés en 3<sup>e</sup> cycle ou l'ayant juste obtenu, sont insérés dans le corps enseignant.

5. Source : annuaire de l'Université de Yaoundé, 1984-1985.
6. Décret du 26 juillet 1962.
7. Source : brochure de l'Université fédérale du Cameroun, 1971-1972.
8. Source : brochure de l'Université fédérale du Cameroun, 1971-1972.
9. Roger Gabriel Nlep a synthétisé cet état de chose lors des mutations politiques en parlant du triangle équilatéral qui renvoie à la confiscation du pouvoir par trois grands groupes régionaux.
10. En 1993, les six universités publiques créées et disséminées sur l'ensemble du territoire renvoient aux grands clivages ethniques, linguistiques et politiques du Cameroun. L'éclatement de Yaoundé en deux institutions a partie liée avec la sectorisation géographique des manifestations étudiantes.
11. Voir la contribution de Kayo André dans cet ouvrage.
12. On observe une valse des modalités de changement de grade. Des arrêtés ministériels fixant ces modalités se succèdent au gré des circonstances et des cas particuliers.
13. Certains enseignants font état de dossiers disparus ou de soustraction de pièces dans le dossier ou encore de corruption, notamment une mise pouvant s'élever à des mois de salaire.
14. Source : Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur. [www.cames.bf.refer.org](http://www.cames.bf.refer.org). On aurait souhaité connaître le nombre de candidats camerounais aux différents concours.
15. L'appellation de professeur est très prisée chez les universitaires. Elle renvoie à la fois à la notoriété intellectuelle et à la distinction sociale entre les pairs et avec les autres agents sociaux. Cette volonté de se distinguer conduit à créer des sous-catégories (professeur non agrégé versus professeur agrégé) ainsi que des structures (associations) à l'intérieur d'un même grade.
16. Le contrôle des positions de formation à travers le grade (direction des travaux) associé aux positions institutionnelles (chef de département, doyen, etc.) conduit à privilégier la formation des étudiants en fonction des clivages ethniques et donne lieu à des perspectives de recrutement au sein du corps.
17. Ce processus prend plusieurs formes, telles que le concours d'agrégation, le changement de grade rapide, etc.
18. Les pratiques mandarinales propres au champ académique ont également cours. Elles sont parfois contrebalancées par la mobilisation de la ressource politique.

## Bibliographies

- Atangana, J.-C., 2009, L'université et la construction nationale au Cameroun ; bilan et perspectives, thèse pour le doctorat en science politique, Université de Paris X-Nanterre.
- Bourdieu, P., 2006, *La Noblesse d'État*, Paris, Minuit.
- Bourdieu, P., 1998, *Les règles de l'art ; genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil.
- Bourdieu, P., 1997, *Les usages sociaux de la science*, Paris, INRA.
- Bourdieu, P., 1994, *Raisons pratiques ; sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil.
- Bourdieu, P., 1993, « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », *ARSS*, vol. 96, n° 1, p. 49-62.



- Bourdieu, P., 1984, *Homo academicus*, Paris, Minuit.
- Bourdieu, P., 1982, « Les rites comme d'institution », *ARSS*, vol. 43, n° 1, p. 58-63.
- Bourdieu, P., 1978, « Classement, déclassement et reclassement », *ARSS*, vol° 24, n° 1, p. 2-22.
- Bourdieu, P. & L. Wacquant, 1992, *Réponses*, Paris, Seuil.
- Charle, C., 1994, *La république des universitaires ; 1840-1940*, Paris, Seuil.
- 1987, *Les élites de la République ; 1880-1900*, Paris, Fayard.
- Debray, R., 1979, *Le pouvoir intellectuel en France*, Paris, Ramsey.
- Diouf, M. & M. Mamdani (eds), 1994, *Libertés académiques en Afrique*, Codesria, Dakar.
- Eboussi Boulaga, F., 1993, « Les intellectuels exotiques », *Politique africaine*, n° 51, oct. 1993, p. 26-34.
- Elias, N., 1985, *La société de cour*, Paris, Flammarion.
- Hampâte Bâ, A., 1994, *Oui mon commandant*, Paris, Actes Sud.
- Kamto, M., 1993, *L'urgence de la pensée*, Yaoundé, Mandara.
- Mkandawire, T., 2005, « African intellectuals and nationalism », in T. Mkandawire (éd.), *African intellectuals ; rethinking politics, language, gender and development*, Dakar, Codesria, p. 10-55.
- Musselin, C., 2005, *Le marché des universitaires : France, Allemagne États-Unis*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Ngayap, P. F., 1983, *Cameroun, qui gouverne ? De Abidjo à Biya, l'héritage et l'enjeu*, Paris, L'Harmattan.
- Ngwé, L., H. d. P. Pokam, A. Mandjack & E. Folefack, 2006, « L'université et les universitaires dans les mutations politiques et éducatives au Cameroun », *CRES*, n° 5, p. 169-191.
- Ngwé, L., 2007, « Les universitaires dans la dynamique étatique au Cameroun », in Kouvouama, A. (éd.), *Figures croisées d'intellectuels, trajectoires, modes d'action, production*, Paris, Karthala, p. 271-284.
- 1999, *La question politique de l'indépendance : contribution à la définition d'un cadre pour l'étude de la construction sociale de l'État au Cameroun*, thèse pour l'obtention du doctorat en Science politique, Nanterre.
- Noiriel, G., 2005, *Les fils maudits de la République*, Paris, Fayard.
- Onana, J., 2007, « Être savant et intellectuel au Cameroun », in Kouvouama, A. (éd.), *Figures croisées d'intellectuels, trajectoires, modes d'action, production*, Paris, Karthala, p. 253-269.
- 2004, *Le sacre des indigènes évolués. Essai sur la professionnalisation politique*, Paris, Dianoiä.
- Pinto, L., 1999, *Bourdieu et la théorie du monde social*, Paris, Albin Michel.
- Sapiro, G., 2006, « Les professions intellectuelles entre l'État, l'entrepreneuriat et l'industrie », *Le Mouvement Social*, n° 214, p. 3-18.

